



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



pôle emploi



Dans chaque agence  
Pôle emploi, des conseillers  
entreprise à votre écoute

# Bénéficiez de services en ligne et d'un accompagnement de proximité

## Soyez acteur de votre recrutement avec [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Nous vous proposons des services 100 % web accessibles à tout moment depuis votre espace

### ► Publiez vos offres !

- Vous créez et actualisez vos offres d'emploi en quelques clics.
- Vous créez des offres modèles sur un poste pour lequel vous recrutez régulièrement.
- Profitez d'une couverture web élargie assurant une large visibilité de vos offres grâce à leur publication sur nos sites partenaires.

### ► Contacter directement des candidats !

- Vous accédez gratuitement à la plus grande CV-thèque de France.
- Vous effectuez des recherches multi-critères.
- En enregistrant votre recherche, vous êtes alerté lorsqu'il y a de nouveaux profils.
- Vous entrez directement en relation avec les candidats qui vous intéressent.



Dialoguer, partager et passer à l'action avec d'autres entreprises de votre territoire pour activer votre Responsabilité Sociale et Environnementale : <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>

## Demandez un accompagnement par un(e) conseiller(e) entreprise

Nous vous proposons d'être à vos côtés à chaque étape de votre parcours de recrutement

### ► Bénéficiez de conseils en recrutement !

- Analyse de poste, aide à la rédaction de l'offre.
- Pré-sélection, évaluation de candidats.
- Aide à la conduite d'entretiens.

### ► Mobilisez les dispositifs publics !

- Formation préalable au poste de travail
- Aides à l'embauche



#### **ACTION RECRUT'**

En autonomie ou accompagné par un conseiller, vos offres sont publiées depuis déjà 30 jours ou vous rencontrez des difficultés pour trouver des candidats ?

Un conseiller entreprise partage systématiquement avec vous un diagnostic de votre besoin de recrutement et une solution adaptée.

# Zoom sur ...

## Les événements recrutements

### PARTICIPEZ AUX ÉVÉNEMENTS #TOUSMOBILISÉS !

Organisés par votre agence Pôle emploi, ils vous permettent de promouvoir votre secteur, vos métiers et vos besoins de recrutement auprès de candidats préparés.



Dans votre agence ?  
Dans votre entreprise ? à distance ? ...  
C'est selon votre besoin !

### LES SALONS EN LIGNE

Un concept innovant, un gain de temps assuré.

Ils vous permettent de présenter votre entreprise, de sélectionner des candidatures et de procéder à des entretiens dématérialisés, aux moments et aux endroits qui vous conviennent le mieux, grâce à votre tablette ou à votre mobile.



## L'évaluation des candidats

### MÉTHODE DE RECRUTEMENT PAR SIMULATION (MRS)

Méthode de recrutement objective fondée sur l'évaluation des habiletés et de la motivation des candidats pour tenir un poste de travail.

Par ex. : respecter les délais, les normes et consignes, travailler en équipe etc.

Idéale pour recruter des candidats ayant du potentiel pour occuper votre poste et motivés pour s'adapter à vos métiers !

### PÉRIODE D'IMMERSION

Utile pour rendre vos métiers attractifs et sélectionner le bon candidat, la période d'immersion vous permet de faire découvrir votre poste ou d'évaluer des candidats en situation de travail.

## Formation avant l'embauche

### Formez vos futurs salariés grâce à nos aides à la formation :

- Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)
- Action de formation préalable au recrutement (AFPR)

Vous formez le candidat sur le poste de travail pour qu'il ait dès l'embauche les compétences minimales requises.

Nous construisons avec vous un parcours sur mesure adapté au poste, au candidat et à votre organisation. Avec nos aides à la formation, vos futurs salariés peuvent bénéficier jusqu'à 400 heures de formation.

**Renseignez-vous  
auprès de votre conseiller.**

### LA BONNE COMPÉTENCE PRO

La 1<sup>ère</sup> plateforme de mise en relations directe avec des stagiaires de la formation professionnelle.

Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, elle permet de visualiser en 3 clics les formations en cours par mots clés et de rentrer en contact directement avec vos futurs candidats récemment formés.

<https://labonnecompetencepro.pole-emploi.fr/>

# Aides à l'embauche

	Objectif	Employeurs
<b>EMPLOIS FRANCS</b>	Favoriser l'emploi des personnes issues des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).	Entreprises et associations, sauf : les particuliers employeurs et les employeurs publics (établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC)).
<b>AIDE EXCEPTIONNELLE À L'EMBAUCHE POUR LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION</b>	Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en leur permettant de se former en vue d'acquérir de nouvelles compétences.	Entreprises de moins de 250 salariés, sans condition et entreprises de 250 salariés s'engageant à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle.
<b>AIDE UNIQUE ET AIDE EXCEPTIONNELLE À L'EMBAUCHE DES APPRENTIS</b> 	Favoriser le recrutement des apprentis, jusqu'au niveau master.	Entreprises de moins de 250 salariés, sans condition et entreprises de 250 salariés s'engageant à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle.
<b>AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE JEUNES)*</b> 	Inclure durablement dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque : emploi-formation-accompagnement.	Employeurs du secteur marchand
<b>AIDE À L'EMBAUCHE EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)*</b>	Inclure durablement dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque : emploi-formation-accompagnement.	Employeurs du secteur non-marchand : collectivités, associations, autres personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif etc, et du respect d'engagements qualitatifs (formation, tutorat, intégration).

\* Calcul indicatif qui peut varier selon la typologie d'entreprise, le secteur, les arrêtés préfectoraux et les textes à venir, ces données ne sont pas contractuelles.

Publics	Aide financière
Demandeurs d'emploi ou jeunes suivis par Pôle emploi, par une mission locale résidant dans un quartier prioritaire de la ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 000 € sur 3 ans (embauche en CDI), soit 5000 € par an ;</li> <li>• 5 000 € sur 2 ans maximum (embauche en CDD d'au moins six mois), soit 2 500 € par an.</li> <li>• Cumul possible avec l'Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE) et non cumulable avec l'aide exceptionnelle à l'embauche des alternants.</li> </ul>
Jeunes de moins de 30 ans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la 1<sup>ère</sup> année de contrat : 6 000 € maximum.</li> <li>• Cette aide n'est pas cumulable avec les autres aides de l'État.</li> </ul>
Tous les apprentis, du CAP au master.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première année de contrat : 6 000 € maximum.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans ;</li> <li>• Jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour un CDD ou un CDI, une durée minimale de 6 mois renouvelables une fois, et pour un minimum hebdomadaire de 20h à 35h maximum.</li> <li>• 47% du montant brut du SMIC.</li> <li>→ <i>Exemple pour un contrat de 6 mois de 35h hebdomadaires : le montant de l'aide mensuelle sera de 747 €, soit 4482 € pour les 6 mois de contrat.</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les personnes résidant au sein d'un quartier prioritaire de la ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) : l'aide correspond à 80% du montant brut du SMIC ;</li> <li>• Pour les jeunes de moins de 26 ans ainsi que les jeunes reconnus travailleurs handicapé jusqu'à 30 ans, l'aide correspondant à 65% du montant brut du SMIC ;</li> <li>• Pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active, lorsqu'un co-financement des PEC BRSA par le Conseil départemental et l'Etat est prévu dans le cadre d'une Convention Annuelle d'objectifs et des Moyens (CAOM), l'aide correspond à 60% du montant brut du SMIC ;</li> <li>• Pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi, l'aide correspondant à 60% du montant brut du SMIC ;</li> <li>• Pour toutes personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières d'accès à l'emploi, l'aide correspondant à 40% du montant brut du SMIC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour un CDD ou un CDI, une durée minimale de 6 mois renouvelables une fois et pour un minimum hebdomadaire de 20h à 30h maximum.</li> <li>• 65% à 80% du montant brut du SMIC, selon les publics bénéficiaires.</li> <li>→ <i>Exemple pour l'embauche d'un jeune en contrat de 11 mois pour 20h hebdomadaires : le montant de l'aide mensuelle sera de 590 € (prise en charge de 65%), soit 6493 € pour les 11 mois de contrat.</i></li> </ul>

# VOTRE AGENCE PÔLE EMPLOI :

---

## VOTRE CONSEILLER DÉDIÉ ENTREPRISE :

Tél : .....

Mail service entreprises :  
.....

Adresse :  
.....  
.....